

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Bernard LEBLANC, Maire.

Date de convocation : 2 novembre 2018

Présents : Simone CLAISSE, Christelle COMMEAU, Bernard LEBLANC, Pierre BARGE, Jean-Pierre COGNARD, Bruno HERVE, Régis REVENIEAU, Nadine POUPON.

Guy SOUVIGNY donne pouvoir à Bernard LEBLANC

Simone CLAISSE a été nommée secrétaire de séance.

PROJET EOLIEN

Nous avons participé à une réunion de concertation entre les maires des communes concernées et le porteur de projet à Cressy sur Somme, le 23 octobre 2018.

Au cours de cette réunion une présentation sommaire du nouveau projet a été faite. Il comprendrait au maximum 10 éoliennes.

Notre commune n'entre plus dans ce projet.

Les communes concernées seraient : Saint-Seine, Tazilly, Ternant et Cressy sur Somme.

Compte-tenu du fait que nous ne sommes plus concernés et que nous avons eu par écrit que les délibérations et engagements que nous avons pris dans le cadre du projet initial étaient rendus caduques, nous avons pris une délibération confirmant l'annulation de toutes les décisions liées à l'ancien projet.

Dans la mesure du possible, nous continuerons à assister aux réunions concernant le nouveau projet.

REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

Une réforme a modifié la gestion des listes électorales.

Désormais, ce répertoire sera géré par l'INSEE.

Cette réforme met fin à compter du 1^{er} janvier 2019 au délai d'inscription avant le 31 décembre de chaque année.

La tenue des listes électorales sera confiée au Maire (inscription/radiation).

La commission en place actuellement sera supprimée.

Cependant une commission de contrôle doit être instituée. Elle doit comprendre :

- ❖ Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau. Madame Simone CLAISSE a donné son accord pour participer.
- ❖ Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département, mais qui peut être celui qui était dans l'ancienne commission.
- ❖ Un délégué qui sera désigné par le Tribunal de Grande Instance.

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Le Maire présente au Conseil Municipal, la nouvelle organisation prévue au sein du Département concernant Nièvre Ingénierie.

Cette structure qui a assuré la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du bourg doit changer de forme juridique. Elle doit être autonome financièrement et par conséquent changer de nom.